

Atelier de renforcement des capacités en matière de réduction des risques du territoire du 02 au 05 mai 2004 à Paris France.

Approche actuelle de la Mauritanie en matière de Prévention et de Gestion des Secours

// **Introduction** : L' Organisation des Secours

Dans la situation complexe qui résulterait d'une catastrophe, des décisions vitales et urgentes doivent être prises dans une atmosphère de confusion totale.

C'est dans ce cadre que le décret 80.087 du 2 Mai 1980 est venu pallier à certaines insuffisances, nous permettant ainsi de faire face aux catastrophes par l'élaboration des plans de secours afin de porter assistance à la population et aux biens.

Ce texte qui fixe les principes cohérents d'une organisation de secours a servi de base de discussion lors de l'atelier organisé par l'**U.N.I.T.A.R** à l'attention des décideurs mauritaniens les 27, 28 et 29 Juin 1994 à Nouakchott.

L' atelier a permis de faire le diagnostic du cadre institutionnel s'occupant de la prévention et la gestion des catastrophes. Aussi, des propositions concrètes ont été faites pour le rendre fonctionnel d'une part, d'identifier et d'évaluer les besoins prioritaires en matière de formation d'autre part.

La commission nationale et la gestion des catastrophes issue des réflexions de cet atelier comprend trois niveau distincts :

1. Niveau politique et décisionnel (commission interministérielle) présidée par le Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications et comprenant :

- Le Ministère de la Défense Nationale ;
- Le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales ;
- Le Ministère du Développement Rural de l'Environnement ;
- Le Ministère des Pêches et l'Economie Maritime ;
- Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire ;
- Le Croissant Rouge Mauritanien.

La Direction de Protection Civile assure le secrétariat de cette commission

2. Niveau technique consultatif :

En sont membres de droit toutes les directions centrales des départements membres de la commission interministérielle.

3. Niveau opérationnel (coordination et groupes d'interventions assurée par la Direction de la Protection Civile) :

Cette différenciation des niveaux garanti à la structure de coordination intersectorielle la fonctionnalité nécessaire à la gestion des catastrophes.

Cette structure nationale sera **décentralisée** au maximum à tous les échelons : **régional, départemental et local**, suivant la même logique de différenciation des niveaux.

Son fonctionnement se fera à deux niveaux :

a) Prévention des catastrophes :

- Suivi permanent et système d'alerte rapide ;
- La collecte systématique des données de base au niveau de différentes structures nationales sur le territoire : météo, photo satellite, photographie aérienne, suivi épidémiologies, courrier etc.... ;
- Large diffusion auprès des utilisateurs potentiels ;
- Manœuvre de simulation.

b) Gestion des secours :

Fort de son autorité et de son travail en amont de prévention et de collecte des données, la structure de coordination aura à superviser et gérer les secours aux victimes des catastrophes suivant différentes formes :

- Par une gestion directe des moyens mis à sa disposition ;
- Par mandat opérationnel dévolu à l'un des opérateurs le plus indiqué en fonction du type de catastrophe. Ce mandat sera matérialisé par un contrat programme de gestion des secours.

II/ Un cas de plan Particulier (Plan Sécurité alimentaire)

La sécheresse constitue un risque naturel quasi permanent depuis les **années 73**.

Pour lutter contre les effets de cette catastrophe, **un plan particulier de lutte contre l'insécurité alimentaire** fut institué par la création du commissariat à la Sécurité Alimentaire (**CSA**), le 22 Septembre 1982 par le décret 90.82 en regroupant l'office Mauritanien de céréales et le commissariat à l'aide alimentaire qui, à l'époque géraient les crises Alimentaires, à l'origine desquelles était la grande sécheresse des années 1972 / 73.

Pour redynamiser cette structure, le décret du Premier Ministre n° 04 / 2002 du 04 Février 2002 a réaménagé le cadre national de concertation sur la Sécurité Alimentaire en définissant trois instances de concertation :

-instances de concertation à compétence générale, comprenant le comité de programmation Alimentaire (**CPA**) et le comité Technique de coordination (**CTC**) et confiées à l'observatoire de la sécurité alimentaire (**OSA**), Direction issue de la restructuration du CSA ;

-instances de concertation spécialisées, comprenant trois groupes de travail spécialisés (**GTS**) chargés respectivement du suivi de la campagne agricole, des marchés et des approvisionnements, en fin des zones et groupes à risques Alimentaire dont la Protection Civile est membre ;

-instances de concertation Régionales, comprenant, au niveau de chaque Wilaya (région), un Comité Régional chargé du suivi de la Sécurité Alimentaire.

A/ Outils de travail

Afin de mener à bien leur mission, des outils d'enquête constitués de trois fiches ayant un certain nombre de variables (paramètres) et d'indicateurs quantifiables par variable pour cibler les vulnérabilités furent introduits.

1/ La (fiche ZAR) d'identification des populations et zones à risques.

La fiche comprend 9 variables(paramètres) avec 61 indicateurs dont quelques uns sont de nature conjoncturelle, mais beaucoup sont de nature structurelle, renseignée par les agents de terrain et deux fois par an (Février et Septembre de la saison agricole) pour les 9 régions.

2/ La fiche (SAP) de suivi des communes rurales à risque

Le service d'alerte rapide (SAP) est supposé de suivre en permanence et de manière rapprochée les zones considérées comme les plus vulnérables déterminées à la suite de l'analyse des fiches ZAR . La fiche SAP comprend 8 variables et 36 indicateurs de nature conjoncturelle.

3/ Fiche (SIM) de suivi des marchés.

Le service d'information sur le marché (SIM) gère un suivi régulier des indicateurs relatifs aux produits alimentaires commercialisés. Il existe un suivi semestriel de l'approvisionnement et des marchés informant sur le niveau d'approvisionnement pour 16 denrées de base , leur origine et leur destination . L'échantillon des marchés est de 59, dont 29 marchés de consommation, 13 marchés de production, 11 marchés frontaliers et 7 marchés enclavés en plus il existe trois fiches de relevé mensuel des prix pratiqués respectivement aux producteurs, de gros et à la consommation au détail.

B/ Traitement des données

A chaque indicateur est attribué une marque chiffrée suivant l'appréciation qualitative donnée. Les marques attribuées à chaque indicateur sont additionnées , le total obtenu pour la variable est divisé par le total des marques données pour la situation la plus mauvaise pour chaque indicateur de la variable.

Par exemple, pour la pluviométrie, avec ses 6 indicateurs si l'observation avait été sujette à la situation la plus mauvaise pour chaque indicateur le total des marques serait 34, supposons que, le total des marques effectivement reçues serait 14 (ainsi composé : quantité de pluies reçues : faibles (12), répartition spatiale: bonne (0), répartition temporelle : bonne (0), durée de la saison : bonne (0), début de la saison normal(1), fin de la saison normale (1)), le premier calcul est de diviser 14 par 34.

Le résultat obtenu(0,4) est en suite multiplié par un facteur de pondération. Ce facteur prend en compte l'importance de la variable pour le système de production prévalant dans l'unité d'observation (chaque système de production retenu est ainsi pondéré). Toutes les communes rurales ont été assignés à un de ces systèmes.

L'opération du calcul aboutit à une marque intermédiaire pour chaque variable, l'addition des marques intermédiaires mènent à une marque globale située sur une échelle entre 0 et 100 représentant la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, où 100 représentent le degré de vulnérabilité et les communes dont la marque est supérieur à 50 sont considérées vulnérables. Trois niveaux de vulnérabilité ont été retenus :

- vulnérabilité modéré (marque 50 à moins 55) ;
- vulnérabilité élevée(marque 55 à moins 65) ;
- vulnérabilité extrême (marque 65 à 100).

C/ Conclusion

Fort de ses outils d'analyse et de son travail en amont :

- fourniture d'informations détaillées sur les zones enclavées et à fort déficit vivrier ,
- suivi en permanence de la situation alimentaire et nutritionnelle des populations à risque à partir d'indicateurs permettant la mesure de la vulnérabilité ;
- proposition des actions urgentes et ciblées en cas de

- Dégradation constatée de la situation alimentaire et nutritionnelle ;
- Identification de graves perturbations dans le déroulement de la campagne agricole ;
- Pénuries graves et très fortes hausses des prix des produits alimentaires de base ,
- Ou de tout autre facteur préjudiciable à la sécurité alimentaire, le cadre national de la concertation sur la sécurité alimentaire est à mesure de déterminer les communes (zones) et les populations vulnérables aux effets de la sécheresse et entreprendre des actions d'urgence ciblées en cas de dégradation constatée de la situation alimentaire et nutritionnelle ou de tout autre facteur affectant la sécurité alimentaire et contribue ainsi à la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement.

ANNEXE

Contexte Générale de la Mauritanie

La Mauritanie est située en Afrique du nord-ouest, elle est bordée : au nord par le Maroc et l'Algérie, à l'est et en partie sud par le Mali, au sud par le Sénégal, à l'ouest par l'océan atlantique sur plus de 700 km de littoral.

Ce pays de 1.03 millions de Km² est composé à 90% de déserts. La population estimée à près de 2.4 millions d'habitants, à l'origine nomade et semi pastorale, a effectué un exode rural massif en raison de la désertification et de période de sécheresse intense. La capitale Nouakchott est ainsi passé de 2000 habitants en 1958, à plus de 770.000 habitants à ce jour.

Par ailleurs, une démographie en très fortes évolution contribue à faire exploser une urbanisation difficilement maîtrisable. Avec un produit intérieur brut de l'ordre de 500\$ par habitant, la Mauritanie appartient au groupe des pays à faibles revenus.

Données Physiques :

- Latitude du 16^{ème} au 26^{ème} degré nord ;
- Longitude du 15^{ème} au 27^{ème} degré ouest ;
- Relief, quelques plateaux au centre du pays (400 à 800 mètres) Adrar et Tagant
- Pluviométrie, 100 à 400 mm par an (juillet-octobre) ;
- La plaine alluviale du Sénégal (Chamama)
- Côte maritime plus de 700 Km

Typologie des catastrophes en Mauritanie

1. La sécheresse :

Elle est permanente depuis les années 1973, beaucoup plus remarquable dans les années 1983 à 1988. Ce qui a nécessité la mise en place d'une **Commission Nationale d'Assistance aux Populations éprouvées par la sécheresse (CNAPES)**.

Cette commission était appuyée dans ses actions par plusieurs organisations nationales, internationales et non gouvernementales notamment :

- Le Croissant Rouge Mauritanien
- Le Catholic Relief Services

- La Fédération Luthérienne Mondiale
- Médecin Sans Frontières
- FEWS.

2. Les inondations :

Les inondations les plus importantes sont celles de Tintane, Bassiknou et M'Bout en 1985, Akjoujt en 1991, Atar et de Zouerate en 1993.

Les inondations par les pluies avec la montée du fleuve ont causé des dégâts importants parmi les populations riveraines en 1999. Plusieurs villages ont été déplacés pour apporter aux sinistrés aides et assistance.

Les marées d'une grande amplitude accompagnées de vents violents provoquent périodiquement l'inondation de villages de pêcheurs le long de la côte mauritanienne (inondation des villages d'imraguènes 1987).

3. Vents violents , Vagues de froids :

Une vague de froid accompagnée de pluies et de vents violents ont ravagé une grande partie du territoire national les 9, 10 et 11 janvier 2002 provoquant des dégâts énormes au niveau du cheptel et la dégradation du pâturage.

Le rapport d'évaluation dans les trois wilayas sinistrées fait ressortir les dégâts ci-après :

Wilaya du Trarza :

- 14 personnes décédées
- 5000 familles sinistrées et sans abris.
- 674 hectares détruits .
- 50.000 animaux morts (ovins, caprins et bovins).
- 3000 tonnes de riz endommagés sur le site de décorticage et au niveau de petit périmètre villageois
- dépréciation de la valeur nutritive des pâturages.

Wilaya du Brakna :

- 16 personnes décédées
- 5200 familles sinistrées et sans abris.
- 187 hectares détruits .
- 66.497 animaux morts (ovins, caprins et bovins).
- dépréciation de la valeur nutritive des pâturages

Wilaya du Gorgol :

- 4 personnes décédées
- 500 familles sinistrées et sans abris.
- 6425 animaux morts (ovins, caprins et bovins)

- dépréciation de la valeur nutritive des pâturages

Cette dernière catastrophe a permis de relancer le débat national sur la prévention et la gestion des catastrophes. A cet effet, une Commission interministérielle a été créée en vue d'étudier et de mettre en place les mécanismes permettant de mobiliser les ressources nationales à temps pour prévenir et endiguer les conséquences des catastrophes.

Ces mécanismes ont trait à l'organisation des structures nationales susceptibles de contribuer de façon efficace aux dispositifs tant sur le plan de la prévention que la mobilisation des moyens.